

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

N°D2022-0-12-019

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

12/10/2022

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 12 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, à la suite de la convocation en date du 6 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché devant la Mairie ainsi que sur le site Internet de la Ville

### ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, MUCCI Marie-Hélène, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, DUFOUR Magalie, ZYMNY Alice, KARASIEWICZ Lucie, DUBOIS Géraldine, HAGNERE Patricia, COUELLE Doriane.

### ETAIENT EXCUSES :

GORAJSKI Nathalie, GALAND Nicolas, HAJA Manuel, VANHOUTTE Audrey, DELAFORGE Daniel.

### ETAIENT ABSENTS :

GALAS Laurent, BIRMANN David.

### Objet :

**Demande de subvention  
au CD 62 dans le cadre  
d'une OSMOC**

Pouvoirs:

Mme GORAJSKI à M. PASQUALINO, M. HAJA à M. DERANCOURT, Mme VANHOUTTE à Mme CUVILLIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Quorum : 15

Madame DENDIEVEL est désignée secrétaire de séance

Monsieur Gilbert MAHIEUX, Conseiller Municipal délégué aux travaux, explique que le carrefour formé par le CD 46, la rue Gabriel Péri et la rue Barbusse est de plus en plus fréquenté, surtout avec le succès grandissant du parc des îles. Il paraît nécessaire par conséquent de mettre ces deux axes sur le même degré de priorité, mais surtout de sécuriser la circulation des véhicules, notamment les tourne-à-gauche, ainsi que les traversées de rue des piétons.

Il paraît opportun de mener des travaux de sécurisation de ce carrefour, notamment en implantant des feux tricolores. Cette opération aurait un coût de 68 013,80 € HT. Elle débiterait en avril 2023 pour une opérationnalité des feux tricolores fin juin 2023.

Il serait possible de solliciter le Conseil départemental du Pas-de-Calais, propriétaire de cette voie de circulation située en agglomération, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre des "opérations de sécurisations à maîtrise d'ouvrage communale", à hauteur de 40 % du montant des travaux, soit 27 205,52 €.

***Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le projet d'implantation de feux tricolores au carrefour formé par le CD 46, la rue Gabriel Péri et la rue Barbusse, pour approuver le budget prévisionnel de l'opération, autoriser Madame le Maire à présenter au Département la demande de subvention et à signer tout document relatif à ce dossier.***

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la dangerosité du carrefour formé par le CD 46, la rue Gabriel Péri et la rue Barbusse

**Vu** la possibilité de réaliser une opération de sécurisations à maîtrise d'ouvrage communale sur le CD 46 propriété du Conseil Départemental, consistant à implanter des feux tricolores

**Entendu** le rapport de Monsieur MAHIEUX,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'implantation de feux tricolores au carrefour du CD 46 avec la rue Barbusse et la rue Péri,

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention relative à l'OSMOC,

**APPROUVE** le budget prévisionnel de l'opération,

**AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention auprès du Département correspondant à 40% des travaux HT soit 27 205,52 €. Si le budget prévisionnel est respecté ;

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 13 octobre 2022

**Le Maire,**



**Valérie CUVILLIER**